

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de Poste

ABONNEMENTS

Table with 4 columns: Abonnement type (Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire, Autres départements, Etranger), Duration (Trois Mois, Six Mois, Un An), and Price (5 fr., 10 fr., 18 fr., 6 fr., 12 fr., 22 fr., 9.50, 19 fr., 36 fr.).

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON - TÉLÉPHONE

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues: A LYON: AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7 A PARIS: DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ.

ELECTION LEGISLATIVE

Du 3 février 1895

PREMIER ARRONDISSEMENT DE LYON

Comité radical et Comité de l'Union des Républicains radicaux

M. GUILLAUMOU

Ancien député, ancien questeur de la Chambre

Comité central des Républicains radicaux et Comité des Républicains progressistes

A. FAURE

Conseiller municipal du premier arrondissement, professeur à l'École nationale vétérinaire.

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

Demain dimanche 3 février, le NOUVEAU LYON commencera la publication d'un nouveau feuilleton:

Raymond Meyreuil

PAR Georges de LYS

un des écrivains les plus justement réputés de la jeune génération littéraire et dont les œuvres sont déjà universellement répandues et hautement appréciées.

RAYMOND MEYREUIL

est l'étude d'un cas passionnel des plus étonnants et des plus attachants.

Voici, d'ailleurs, quelques passages de l'intéressante préface dans laquelle l'auteur présente son œuvre au public.

Le roman, de nos jours, doit naître de la vie réelle.

Le roman expérimental, réaliste dans le sens propre du mot, est le roman de l'avenir. A quoi bon distraire nos esprits par le récit pompeux de faits irréalisables, quand tant de problèmes religieux, moraux, sociaux, physiologiques et psychiques se posent à chaque instant dans la vie comme de cruels énigmes?

Je crois qu'un esprit sérieux sera plus captivé par un fait pris sur le vif, où il pourra retrouver soit ses impressions personnelles, soit celles de gens qu'il a connus dans la vie, que par une série d'aventures gaies, je le veux bien; terrifiantes et étonnantes, si est possible, mais dont l'inévitablement choquera sa raison.

Raymond Meyreuil semble pêcher par la base contre la règle que je pose et à laquelle je me soumetts. Si les caractères de ce livre sont étudiés consciencieusement, si les péripéties du roman suivent leur cours naturel, le point de départ est d'une originalité de situation qui paraît invraisemblable. Et pourtant la trame de ce livre est vraie. La conception du drame est née de la réalité. J'ai assisté aux luttes poignantes que cette histoire a engendrées, et j'ai cru utile de les dépeindre dans leur angoisse vivante, car il s'en dégage, à mon avis, de grands enseignements.

Ajoutons que le livre tient amplement les promesses de la préface.

Nous sommes convaincus que

RAYMOND MEYREUIL

obtiendra auprès de nos lecteurs, le plus grand et le plus légitime succès.

BULLETIN DU JOUR

Le Sénat a voté à une très grande majorité le crédit pour les obsèques du maréchal Canrobert.

Le général Billot a prononcé à cette occasion un très éloquent et très patriotique discours.

La Chambre a discuté aujourd'hui le budget des affaires étrangères.

M. Flourens a questionné le ministre au sujet des empiétements de l'Angleterre et de l'Italie en Afrique.

M. Hanotaux a déclaré que tous les droits de la France seraient sauvegardés.

Les Japonais se sont emparés de Wei-Ha-Wei.

Lire à la 3<sup>ème</sup> page nos dépêches de la dernière heure.

CONTRE LE FROID

De nouveau, la rude voix de l'hiver s'est fait entendre, dans le craquement des branches dénudées, dans le sifflement aigu de la bise, dans le crépitemment lugubre des glaçons que le courant de nos fleuves lance, comme des béliers flottants à l'assaut des piles de ponts... et combien elle semble cruelle, cette voix,

lorsqu'on songe à la multitude des infortunés qui luttent péniblement pour le pain de chaque jour. L'hiver, c'est la mauvaise saison, la saison de la tristesse, de la souffrance et de la misère.

Comment se garantir de ses morsures?

Telle est la grosse question d'actualité que nous allons envisager à un seul point de vue: la lutte personnelle, les moyens qui sont entre les mains de tout le monde et qui lui font savoir utiliser.

C'est à la nourriture que nous devons d'abord demander de nous aider à supporter les rigueurs de la saison.

Si elle doit être saine en tout temps, il est nécessaire que, pendant l'hiver, elle soit un peu plus abondante et choisie parmi les aliments qui entretiennent le mieux la chaleur du corps, c'est-à-dire parmi ceux qui renferment le plus de graisse, de beurre et d'huile, car ils jouent le rôle d'un véritable combustible intérieur.

Ce n'est pas à un de ces conseils coûteux et peu pratiques comme on en donne si souvent; celui-ci peut, au contraire, faire réaliser des économies à une mère de famille intelligente. C'est d'ailleurs ce qui a été remarqué par les peuples du Nord, qui ont fait de ces aliments la base de leur nourriture.

Encore un mot sur ce qui touche à la table.

Beaucoup de personnes s'imaginent qu'il est utile d'avaler les mets bouillants afin de se réchauffer; cette habitude est plutôt nuisible parce qu'alors on ne mâche pas, on se brêle et ces inconvinients ne sont compensés par aucun avantage. Une température à peine plus élevée que celle de la bouche est suffisante. Pour ceci, chacun doit se laisser guider par ses sens.

Les vêtements les plus chauds sont ceux dont le tissu est mauvais conducteur, c'est-à-dire ne laisse ni s'échapper la chaleur ni pénétrer le froid.

Les meilleurs sont incontestablement la laine et les fourrures, qui emprisonnent dans leurs fibres et leurs poils une notable quantité d'air — l'air est lui-même un très mauvais conducteur. De plus, les filaments de la laine sont élastiques et ils ne s'applatisent pas sur la peau. Voilà pourquoi les gilets de laine sont très chauds. Pour la même raison, une chemise de coton est plus chaude qu'une mince chemise de toile.

Plusieurs vêtements légers et épais, retenant entre eux une certaine couche d'air, sont aussi très utiles, à la condition qu'ils soient assez amples et bien fermés.

Voici une autre application du même principe, qui, pour être peu connue, n'en est pas moins à la portée de tout le monde.

Le papier est doué d'une certaine imperméabilité naturelle accrue encore par le genre grasse d'imprimerie dont il est imprégné.

C'est là une qualité précieuse qui peut être avantageusement utilisée dans le cas qui nous occupe. Il suffit de placer un journal entre deux vêtements, ou mieux — car ceci est plus pratique encore — d'en disposer une couche entre le drap et la couverture d'un lit pour se rendre compte qu'après avoir instruit ou récréé l'esprit de ses lecteurs, ce papier peut encore les garantir efficacement contre le froid.

Quant à la couleur des vêtements, elle devrait être claire aussi bien au cœur de l'hiver qu'au plus fort des chaleurs, car l'expérience démontre que les couleurs sombres sont plus sensibles que les autres aux influences extérieures et emmagasinent avec une égale avidité le froid et le chaud.

Il y aurait beaucoup à dire sur l'intéressante question du chauffage; mais cela nous entraînerait trop loin. L'essentiel, quel que soit le système employé, est de ne pas omettre, par crainte de la froidure, d'aérer les appartements, et d'avoir bien soin de ne pas fermer, surtout pendant la nuit, les clefs qui servent à régler le tirage des poêles, si l'on tient à éviter toutes chances d'asphyxie.

Les pauvres, chez qui souvent le feu manque, se chauffent comme ils peuvent.

L'alcool est le grand remède que quelques-uns croient devoir opposer au froid, sous prétexte que « ça réchauffe ».

Pris à dose modérée, l'alcool est certainement un excitant précieux; mais il devient un véritable poison pour ceux qui en abusent. Il abaisse la température, endort les forces, et son action narcotique, jointe à celle

du froid, ne peut manquer de produire les plus mauvais effets; aussi n'est-il pas rare de voir succomber les ivrognes surpris, au sortir du cabaret, par de basses températures.

Il est presque superflu de recommander l'exercice en hiver; c'est chose naturelle. Quiconque a froid presse le pas, d'instinct, et il n'est pas besoin de maître pour enseigner aux gamins transis à battre la semelle et à faire le moulinet avec leurs bras.

La gaieté aussi est un excellent préservatif; le rire réchauffe. Souhaitons, en terminant, qu'il vienne souvent en aide à nos petits conseils pour empêcher les lecteurs du Nouveau Lyon de souffrir des rigueurs de la saison.

L. R. Bernouin.

Lettre Parisienne

Paris, 31 janvier.

LA DÉCENTRALISATION. — EN AFRIQUE. — ROCHFORD

Le Temps reprend le thème de la décentralisation qu'il approuve, et dont il pose les bases dans les Universités, régionales, dans les associations de départements et dans les unités cantonales.

Tout cela est parfait, seulement nous n'y sommes pas encore; il est même douteux qu'on y vienne parce qu'il faudrait changer les lois organiques. Je causerai de ces choses, hier soir, avec un vieux routier de l'administration qui m'a indiqué quelques services qui peuvent être décentralisés immédiatement.

Nous avons d'abord les chemins vicinaux, administrés par le ministère de l'Intérieur. Pourquoi le ministère de l'Intérieur? Au point de vue technique, ils seraient du ressort des ponts et chaussées; au point de vue administratif, ce service incombe aux communes. Si les habitants veulent de bonnes routes, ils en feront les frais; sinon, ils marcheront dans la boue. Voilà une décentralisation qui peut se faire en vingt-quatre heures.

Ensuite, pourquoi les bureaux de tabac sont-ils distribués par le ministère? La désignation des titulaires peut en être faite par les conseils généraux. Il suffit d'un arrêté pour cela.

Les budgets inservent des subsides de tous genres, pour écoles, presbytères, bourses d'études, édifices, etc. Tout cela peut être biffé d'un coup de plume laissant aux conseils généraux le soin de voter ou non ces crédits.

Cela ferait d'abord une grande économie pour le budget, décentraliserait un service qui n'intéresse nullement l'ensemble de la nation et débarrasserait les ministères des sollicitations parlementaires.

Comme vous voyez, à conclure mon interlocuteur, sans dire commission, ni ministre, ni même huisserie, quand on a un peu l'habitude des bureaux, on peut trouver où décentraliser sur le champ. Et il y a comme cela des masses d'affaires qu'on peut décentraliser immédiatement sans attendre une loi organique comme il en faudrait une pour les universités, les associations de départements et les unités cantonales.

Maintenant je vous dirai qu'en fin de compte, on ne fera rien du tout; d'abord parce que nous avons trop l'esprit de centralisation, créé par l'empire, cherché dans le corps, bien que nous le condamnions en paroles, pour savoir nous en débarrasser en fait. Ensuite, parce que la centralisation est, pour les partis un pouvoir, une arme politique dont ils ne se dessaisissent pas.

Comment peut-on espérer qu'un gouvernement consente à se passer d'agents électoraux aussi fidèles que le sont les gardes champêtres et les instituteurs?

Enfin, on ne décentralisera pas parce qu'on n'arrivera jamais à créer, dans les départements, une presse aussi puissante que celle de Paris.

En Suisse, aux États-Unis, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, les journaux de la province ont une autorité égale, sinon supérieure, à celle des journaux de Berne, de Washington, de Berlin, de Rome et de Londres. En France, on n'y réussira jamais, parce qu'on a trop l'habitude d'attendre le mot d'ordre de Paris. Voilà pourquoi on ne décentralisera pas.

Pendant qu'on décentralise en paroles et qu'on parlemente on hésite à rendre à un vieux brave les honneurs qui lui sont dus, il n'est pas inutile de regarder ce qui se passe en Afrique.

Les Italiens n'occupent pas le Harrar; il suffisait de jeter un coup d'œil sur une carte pour en être sûr, mais occuperont-ils Khartoum? Il faut remarquer que les Italiens à Khartoum, ce serait la fin du rêve anglais, d'un empire africain allant du Cap au Caïre. Il est impossible que l'Angleterre les laisse faire.

D'autre part, qui occupe le Haut-Nil est maître de l'Égypte, et les Italiens pourraient vouloir y aller à tout prix pour réclamer le condominium au Caïre. Il y a là une situation dont une diplomatie habile devrait savoir s'emparer, car elle peut conduire à une évacuation anglaise, et à un condominium à trois.

Ce qui se passe en ce moment sur le Haut-Nil sera peut-être la préface de la fin de la Triple-Alliance; et d'un accord franco-italien. L'éventualité s'est posée dans les chancelleries.

Reste seulement la question de savoir

si les Italiens réussiront à occuper Khartoum.

Par suite du vote de l'amnistie, Rochefort sera samedi dans nos murs et sa rentrée donnera lieu certainement à de bruyantes manifestations. Tout le ban et l'arrière-ban des socialistes et des révolutionnaires est déjà convoqué.

... Drôle d'homme, en vérité, que ce Rochefort et fournissant de contradictions sous tous les rapports.

Gentilhomme de naissance, il est grossier, dans ses écrits, comme le dernier des portefaix; riche à millions, il fait du socialisme. Rochefort restera comme le plus curieux des phénomènes psychologiques.

Vous verrez qu'à peine rentré en France, il flagellera jusqu'au sang ceux qui lui en ont rouvert les portes.

UN PARISIEN.

Service téléphonique

Paris, 1<sup>er</sup> février.

La séance est ouverte à 3 h. 10, sous la présidence de M. Challemel-Lacour.

SÉNAT

Les obsèques du Maréchal Canrobert

M. Bardoux dépose, au nom de la commission des finances, son rapport sur le projet relatif aux funérailles du maréchal Canrobert.

Voix nombreuses: Lisez! Lisez!

M. Bardoux donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption de la demande de crédit de 20,000 fr.

M. Demôle. — A combien de voix la commission l'a-t-elle adoptée? (Bruit.)

M. Bardoux. — Je n'ai qu'à me borner à déclarer que la majorité de la commission s'est prononcée pour l'adoption des conclusions de mon rapport. (Très bien! Très bien!)

La discussion immédiate est ordonnée.

DISCOURS DE M. DELPECH

M. Delpech déclare qu'il est un des 23 signataires de la protestation contre le projet relatif aux funérailles du général Canrobert.

M. de Lareinty. — Dites-le « maréchal ».

M. Delpech. — Il n'y a plus de maréchaux. (Exclamations.)

Pour avoir droit à des funérailles nationales, il faut avoir eu une vie toute de labeur et de courage. (Bruit à droite.)

Il faut avoir rendu des services éminents à la patrie. Il faut qu'on se soit signalé par un long passé sans tache. Le général Canrobert ne mérite pas cet honneur. (Bruit.)

J'en appelle à toutes les victimes du Deux-Décembre. (Applaudissements sur quelques bancs.) On dit qu'il n'a fait qu'obéir aux ordres de ses supérieurs. Il n'en est rien.

Il était aide de camp de Louis-Bonaparte et au courant de ses desseins criminels. C'est pourquoi je me ferais un crime de voter le crédit demandé. (Applaudissements sur quelques bancs.)

Supposez qu'aujourd'hui quelqu'autre malfaiteur se livre à un attentat contre la Constitution et que vos fils volent des financements nationaux à un des généraux qui l'aurait assisté. Que diriez-vous? (Mouvements divers.) Mais aujourd'hui, nous avons une armée de citoyens et non plus une armée de mercenaires. (Violentes interruptions.)

Et maintenant qu'un général rentre, après avoir rendu un grand service à la patrie, oh! ce jour-là, mes frères... (Illégitime prolongée.)

M. de Lareinty. — Nous ne sommes pas au Grand-Orient. (Très bien! à droite.)

M. Delpech. — Ce jour-là, nous serons unanimes pour marcher derrière son char de triomphe, mais pour le général Canrobert, je refuse absolument de m'associer aux manifestations qu'on lui prépare. (Applaudissements sur quelques bancs. — Rumeurs prolongées.)

DISCOURS DE M. GIRAUT

M. Giraut (Cher) combat également le crédit. Il se livre à de violentes invectives contre le maréchal Canrobert et descend de la tribune au milieu des huées de la majorité du Sénat.

DISCOURS DU GÉNÉRAL BILLOT

Le général Billot (Vif mouvement d'attention). — C'est avec un sentiment de tristesse que je prends la parole.

J'étais sous-lieutenant en 1857. J'ai protesté contre le coup d'État. En 1870, j'étais lieutenant-colonel, j'ai protesté contre la reddition de Metz. J'ai tiré le dernier coup de canon contre l'envahisseur. (Sensation.)

Oh bien! on m'a fait demander si je voulais tenir un des cordons du poêle du maréchal Canrobert. J'ai accepté et je considère que c'est là un des grands honneurs de ma vie. (Vifs applaudissements. Rumeurs sur quelques bancs.)

La protestation de quelques-uns de mes collègues me surprend. Ils ont dit que le maréchal Canrobert n'avait rendu aucun service à la République. Mais la République, c'est la France! La France de Jeanne d'Arc, de Louis XIV et de Carnot! (Applaudissements.)

Le maréchal Canrobert est une de ses gloires, et je ne comprends pas qu'on lui refuse l'hommage suprême qui lui est dû! (Vive sensation. Double salve d'applaudissements. L'orateur, en regagnant son banc, est vivement félicité.)

DISCOURS DE M. RILOT

M. Rirot s'associe aux paroles de M. Tolain contre le coup d'État du Deux-Décembre, mais le gouvernement en désoyant

son projet n'a voulu honorer que le vaillant français et l'armée dont il était le doyen et le plus haut représentant. (Très bien, très bien.)

L'Europe ne comprendrait pas que le Parlement français refusât à Canrobert un hommage mérité. Si ce vote vous coûte un léger sacrifice, n'hésitez pas à le faire à la France. (Vifs applaudissements.)

VOTE DU PROJET

Le projet ouvrant un crédit de 20,008 fr. pour les obsèques du maréchal Canrobert est adopté par 145 voix contre 49.

CODE DE COMMERCE

Le Sénat adopte un projet modifiant l'article 57 du code de commerce.

LA DÉPORTATION

M. Trarieux, ministre de la justice, dépose le projet de loi désignant les îles du Salut comme lieu de déportation.

L'urgence est déclarée.

La séance est levée et renvoyée à mardi.

PHYSIONOMIE DE LA SÉANCE

Paris, 1<sup>er</sup> février.

Le scandaleux débat, soulevé hier à la Chambre à propos des funérailles du maréchal Canrobert, a eu aujourd'hui son écho sous la coupole du Luxembourg.

M. Delpech, qui a pris le premier la parole, est un des signataires de la protestation publiée par les journaux. Son discours n'a été qu'un long déni de responsabilité de celui qu'a prononcé hier M. Hubbard.

Comme le député de Seine-et-Oise, M. Delpech n'admet pas qu'on fasse des funérailles nationales à un complice de Bonaparte, le filsuleur du Deux-Décembre.

Il a une telle haine pour le héros de Saint-Privat, qu'il lui conteste même le titre de maréchal et s'obstine à l'appeler « le général Canrobert ».

Et comme M. de Lareinty lui crie: « Dites maréchal! » il répond avec une candeur parfaite: « Il n'y a plus de maréchal! »

Aujourd'hui non, puisque le dernier vient de mourir, mais le vieux soldat de Crimée n'avait pas, j'imagine, été dégradé.

Après M. Delpech, voici un autre adversaire des crédits, M. Giraut, du Cher, un meunier de son état, et sourd comme un pot. Ses petits favoris blancs, sa calotte de velours, sa voix glapissante sont connus de tous les habitués du Parlement où il siège depuis plus de trente ans. Déjà député sous l'Empire — député de l'opposition, bien entendu, comme Gambetta, comme Jules Favre — il a, le 4 septembre 1870, harangué le peuple qui envahissait le Palais-Bourbon. C'est son plus beau titre de gloire.

Son opinion sur le maréchal Canrobert se résume en deux mots: « Comme tous ceux qui ont failli le peuple, le vieux soldat n'a droit qu'aux quelnettes! » Vous imaginez facilement quelles protestations indignées ce mot a soulevées.

Il a fourni au général Billot (un homme dont personne, croyons-nous, ne saurait contester le républicanisme), l'occasion de prononcer une brève harangue, toute vibrante de patriotisme, que la grande majorité de la Chambre haute a longuement applaudie.

Après une courte réplique de M. Tolain, adversaire du projet comme ses amis Delpech et Giraut, voici le président du Conseil à la tribune.

La tâche que M. Ribot avait à remplir aujourd'hui n'était rien en comparaison de celle qui lui incombait hier. Autre chose est de parler devant une assemblée sérieuse, cette assemblée fût-elle même hostile, ou de lutter à coups de gosier contre une mente hurlante qui refuse de rien écouter, contre quelques douzaines d'interrupteurs frappant à tour de bras sur leurs pupitres, tapant des pieds, imitant les cris de tous les animaux de la création.

Hostile, du reste, le Sénat ne l'était pas, et les adversaires du crédit, battus une première fois sur une demande de scrutin public à la tribune, ne se sont pas trouvés cinquante, lorsqu'il s'est agi de voter sur le crédit lui-même.

Le maréchal Canrobert les aura donc, ces funérailles nationales qu'on lui a si bruyamment marchandées, mais n'aurait-il pas été plus digne pour la France et pour le Parlement lui-même, de les lui décerner sans tant de protestations haineuses?

CHAMBRE

Paris, 1<sup>er</sup> février.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Brisson.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Charles Dupuy demandant un congé.

Une voix. — Il l'a bien gagné. (Rires.)

LE BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère des affaires étrangères.

M. Rameau propose, par mesure d'économie, de rattacher aux colonies le service des protectoriats.

L'orateur présente une foule d'observations concernant le recrutement des agents consulaires.

M. Deloncle déclare qu'il ne veut pas retarder le vote du budget et qu'il attendra la fin de la discussion pour interpellier le gouvernement sur les affaires d'Égypte.

M. Hanotaux, ministre des affaires

étrangères, déclare que, d'avance, il accepte cette interpellation. (Très bien, très bien.)

QUESTION DE M. FLOURENS

M. Flourens questionne le ministre au sujet de l'arrangement anglo-congolais et de l'expédition italienne en Afrique. L'Angleterre a attribué l'Abyssinie à l'Italie, cela prouve que l'Angleterre ne veut pas évacuer l'Égypte et s'efforce par tous les moyens de s'en assurer la possession.

L'orateur demande quelle sera l'attitude du gouvernement en présence de tels faits. Il demande en outre au ministre de déclarer publiquement que le droit de préemption de la France sur le Congo ne sera nullement atteint par le projet soumis au parlement belge.

En terminant, il proteste contre la cession du Harrar, faite par l'Angleterre au profit de l'Italie. (Très bien.)

Ce territoire est le prolongement de notre colonie d'Obock, il y a donc de graves inconvénients à en laisser livrer l'exploitation à l'Italie.

L'orateur réclame en outre la libre circulation dans la mer Rouge. Le passage qui donne accès à la mer Rouge, le littoral de la mer Rouge, porte atteinte à cette liberté. La France doit occuper, dans ces parages, les points stratégiques lui appartenant. (Très bien, très bien.)

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères. — Il n'est impossible de répondre aujourd'hui à toutes les questions que M. Flourens vient de m'adresser. Je ne suis pas préparé, mais je puis dire d'une façon générale que les droits de la France sont défendus, que nous abandonnerons aucune parcelle des territoires nous appartenant ou sur lesquels nous pourrions avoir des droits. (Vifs applaudissements.)

LES TRAITÉS DE COMMERCE

M. Turrel réclame la publication du rapport de l'agent envoyé en Autriche pour examiner la question d'un traité de commerce à conclure avec cette puissance.

L'orateur demande la publication d'un Livre jaune sur les négociations engagées avec l'Autriche, spécialement en ce qui concerne les droits sur les vins. Il faut en finir avec cette question. (Très bien! Très bien! sur divers bancs.)

CLOTURE DE LA DISCUSSION

La clôture de la discussion est prononcée. Les deux premiers chapitres du budget des affaires étrangères, sont adoptés.

M. Rameau, sur le chapitre 3, dépose un amendement tendant à réduire ce chapitre de 1,000 francs.

L'amendement est rejeté et l'article 3 est adopté.

L'AMBASSADE DU VATICAN

M. Prudent-Dervillers, sur le chapitre 4 (

hostile à l'amendement, mais il ne croit pas pouvoir l'accepter pour des raisons budgétaires.

Nos consultants fournissent tous les renseignements commerciaux qu'ils peuvent recueillir et ils viennent en France se mettre en rapport avec les Chambres de commerce et les principaux négociants intéressés.

M. Doumer, rapporteur, constate la décadence fâcheuse du commerce français à l'étranger, même dans les pays avec lesquels nous avons les traités de commerce.

Les causes en sont multiples et le commerce lui-même a à se reprocher peut-être un manque d'initiative, de même que nos consultants ont parfois trop souci de nos intérêts commerciaux. (Très bien, très bien.)

L'orateur demande au ministre de faire comprendre à nos consultants que leur devoir est, avant tout, de se préoccuper des intérêts matériels et commerciaux du Pays. (Applaudissements.)

M. Duret estime que les agents consulaires et commerciaux devraient être rattachés au ministère de commerce.

L'amendement de M. Prudent-Dervillers est repoussé.

VOTE DES CHAPITRES 4 A 8

M. Hanotaux réclame le rétablissement d'une somme de 50,000 francs supprimée au chapitre 4 par la commission du budget.

M. Doumer déclare que la commission s'est reportée à la décision de la Chambre.

Le chiffre du gouvernement est rétabli. Les chapitres 4 à 8 sont adoptés.

LES MISSIONS D'ORIENT

M. Gendre demande la suppression du chapitre 9, portant un crédit de 55,000 fr., pour allocations aux établissements français en Orient.

Mais sur les observations du ministre des affaires étrangères, il renonce à son amendement.

ADOPTION DES DERNIERS CHAPITRES

Les chapitres 9 à 22 et dernier sont adoptés.

LE BUDGET DES PROTECTORATS

M. de Mahy demande s'il est exact que le gouvernement ait traité avec une compagnie anglaise pour le transport de nos troupes à Madagascar.

M. Hanotaux déclare que la question regardait le ministre de la guerre qui est absent. Mais la réponse de celui-ci n'est pas douteuse. (Très bien, très bien.)

M. de Mahy insiste et dit que la Chambre ne peut pas rester sur cette réponse. Il faut absolument que ce soit une Compagnie française qui transporte nos troupes à Madagascar et si des négociations sont engagées avec une Compagnie étrangère, il est indispensable qu'elles soient rompues immédiatement. (Applaudissements.)

M. Doumer. — Le ministre de la guerre répondra demain à la question posée par M. de Mahy. Mais nous devons aujourd'hui terminer le budget des affaires étrangères.

La Chambre adopte les chapitres du budget des protectorats.

DEMANDE D'INTERPELLATION

M. Viviani demande à interpellier sur l'interprétation donnée au projet de résolution présenté par M. Lemire et voté par la Chambre dans sa séance du 28 janvier.

M. Hanotaux déclare qu'il n'est pas en mesure de répondre. (Bruit à gauche.)

La discussion de l'interpellation est renvoyée à demain.

LENGUETTE SUR LES CONVENTIONS

M. Millerand demande que la commission d'enquête sur le rôle joué par M. Raynal dans le vote des Conventions soit composée de 33 membres.

M. Sauzet combat cette proposition. Le vote de la séance du 14 janvier, dit-il, précise très nettement le mandat de la commission qui doit examiner s'il y a lieu de poursuivre M. Raynal. Une commission de onze membres suffira. (Très bien, très bien.)

M. Millerand. — Il s'agit d'une commission d'enquête qui devra examiner les conventions de 1853.

M. Turpel. — Cet examen exigera de longs mois. Pouvons-nous laisser aussi longtemps planer la suspicion sur un de nos collègues ? Rappeliez-vous la commission de Panama. (Mouvements divers.)

M. Millerand. — Assinilez-vous déjà M. Raynal à MM. Rouvier et Jules Roche ? (Bruit.)

M. Rouvier se lève et proteste avec indignation contre les paroles de M. Millerand. (Tumulte violent.)

M. Brisson. — On ne doit pas faire de personnalités en un pareil débat. (Très bien, très bien.)

M. Habert estime qu'une commission de onze membres suffira, car son mandat n'est pas aussi étendu que veut bien le dire M. Millerand. (Applaudissements.)

M. Millerand réplique que cette commission devra reprendre toute l'affaire des conventions afin d'établir si M. Raynal est ou non responsable ! (Très bien à gauche.)

La motion de M. Millerand est adoptée par 230 voix contre 236.

La séance est levée à 7 h. 35 et renvoyée à demain.

PHYSIONOMIE DE LA SÉANCE

(De notre rédacteur spécial)

Paris, 1<sup>er</sup> février.

La Chambre a fort paisiblement discuté le budget des affaires étrangères. Au surplus, après la longue période d'agitation que nous venons de traverser, tout le monde avait besoin de calme.

En dehors de la classique discussion générale à laquelle ont pris part M. Raynaud, député de Seine-et-Oise et diplomate de carrière, le ministre des affaires étrangères et l'un de ses prédécesseurs, M. Flournoy, le débat le plus intéressant a été celui qui a soulevé M. Prudent-Dervillers à propos de l'ambassade de France auprès du Vatican.

M. Prudent-Dervillers qui, parait-il, est le diplomate du parti socialiste, a réitéré tous les arguments connus en faveur de la suppression de notre représentant auprès du Pape.

M. Hanotaux a répondu; puis, après un petit duel oratoire entre M. Goblet et l'abbé Lemire, on a voté.

Débat fort tranquille en résumé, et qui n'est que le prélude de celui qu'on nous annonce au sujet de la suppression du budget des cultes.

Autour du Parlement

Paris, 1<sup>er</sup> février.

LES DÉPUTÉS-SOLDATS

Voici le texte du projet adopté par la commission sénatoriale du service militaire des membres du Parlement :

Article premier. — Nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire concernant le service actif.

Cette disposition n'est pas applicable aux Français et aux colonies qui, lors de leur élection, auraient satisfait aux obligations spéciales qui leur sont imposées par la loi de 1889.

Art. 2. — Les membres du Parlement ne peuvent faire aucun service militaire pendant les sessions, si ce n'est sur la demande du ministre de la guerre, de leur propre consentement et après décision favorable de l'Assemblée à laquelle ils appartiennent.

Art. 3. — Les membres du Parlement faisant leur service militaire ne peuvent participer aux délibérations ni aux votes de l'Assemblée à laquelle ils appartiennent.

Art. 4. — Les dispositions des articles 2 et 3 s'appliquent pas aux officiers généraux maintenus sans limite d'âge dans la première section du cadre de l'état-major général ni aux officiers généraux et assimilés placés dans la deuxième section du cadre de l'état-major général.

M. Joseph Fabre a été nommé rapporteur. Il doit soumettre son rapport à la commission, la semaine prochaine.

LA GAUCHE RÉPUBLICAINE OU SENAT

Le groupe de la gauche républicaine s'est réuni pour procéder à l'installation de son président, M. Le Royer.

Celui-ci, après avoir remercié M. Cordelet de l'esprit politique avec lequel il a dirigé les débats du groupe pendant l'année écoulée, exprime sa gratitude à ses collègues et ajoute que, dans l'avenir, comme par le passé, il ne pourra compter sur son dévouement absolu à la République et à la démocratie.

Paris, 1<sup>er</sup> février.

LES PRÉPARATIFS DES FUNÉRAILLES

Depuis ce matin, les préparatifs des funérailles du maréchal sont poussés activement. Les ouvriers des pompes funèbres descendent, dans la rue de Marignan, devant l'hôtel où est mort le glorieux soldat de St-Privat, d'immenses échafaudages qui soutiendront les tentures de deuil.

L'EXPOSITION DU CORPS

Les personnes qui viennent rendre un dernier hommage à ce dévoué mortelle du maréchal sont aussi nombreuses aujourd'hui que les jours précédents.

Le lieutenant Carobert, arrivé dans la soirée d'hier, se tient dans la salle par laquelle défile le public pour pénétrer dans la chapelle mortuaire. Il reçoit, de tous les visiteurs, des témoignages de condoléances.

LES COURONNES

Les envois de couronnes continuent. Il en arrive de tous les points de la France et de l'étranger.

LES CONDOLEANCES

Le prince Victor Napoléon a adressé, de Bruxelles, au fils du maréchal, le télégramme suivant :

Le maréchal Carobert va reposer aux Invalides auprès de son grand-oncle, le plus glorieux des soldats ! Plus que jamais, je regrette le salut que nul ne peut accompagner à sa dernière demeure votre illustre père.

LES MÉMOIRES DU MARÉCHAL

La Patrie a fait interviewer ce matin l'abbé Missel, qui était, depuis longtemps, l'ami du maréchal Carobert et qui administrait à l'illustre soldat les derniers sacrements.

M. de Navacelle, qui a horreur de la publicité, a dit l'abbé, ne veut à aucun prix que l'on donne des détails circonstanciés sur la fin de son père et est d'accord sur ce point avec les autres membres de la famille.

Le me suis donc engagé à ne révéler aucun des faits que je connais et qui, tous, cependant, ont été connus du maréchal. D'ailleurs, je possède les mémoires du héros de Zaatcha, mais je ne considère comme liés. Les communiqués seraient commodes dans l'espèce un vif intérêt, mais ces mémoires ne seront publiés. Vous n'avez donc qu'à patienter un peu.

LA GRÈVE DE ROANNE

Le groupe socialiste a entendu trois délégués des grévistes de Roanne, MM. Mercier, Manège et Perret.

A la suite de cette audition, le groupe a chargé M. Jaurès de faire connaître au président du conseil les revendications formulées par le mouvement.

Si la réponse du gouvernement n'est pas conforme à l'attente du groupe socialiste, M. Jaurès déposera une demande d'interpellation.

L'ambassadeur d'Autriche à l'Élysée

Paris, 1<sup>er</sup> février.

M. de Wolkenstein, le nouvel ambassadeur d'Autriche, a présenté aujourd'hui ses lettres de créance au président de la République.

Reçu à l'Élysée avec le cérémonial habituel, il a prononcé le discours suivant :

Je suis heureux et fier de la haute mission dont je suis investi. Permettez-moi de dire que tous mes efforts tendront à continuer les bons et cordiaux rapports qui existent entre les deux pays et à resserrer les liens qui les unissent si étroitement. Par l'accomplissement de cette tâche, je mériterais la pleine approbation de l'empereur.

J'espère réussir à mener à bonne fin la mission que m'a été confiée et je vous prie de secondar mes efforts en me prêtant un gracieux accueil tout bienveillant et puissant appui.

M. Félix Faure a répondu :

Vous pouvez être assuré qu'en vous inspirant, dans l'accomplissement de votre mission, des sentiments que vous venez de m'exprimer, vous rencontrerez un concours cordial de la part du gouvernement et de son président, non moins sincèrement désireux de travailler au maintien et à l'épanouissement de ces excellentes relations qui existent si heureusement entre les deux pays. Soyez donc le bienvenu parmi nous.

M. de Wolkenstein a présenté ensuite à M. Faure le personnel de l'ambassade.

L'AMNISTIE

Paris, 1<sup>er</sup> février.

La loi d'amnistie n'ayant pas été promulguée ce matin au Journal Officiel, M. Germain-Richard, qui est touché par cette amnistie, n'a pas encore été mis en liberté.

Il est probable que la promulgation aura lieu demain.

M. Meyer, juge d'instruction, ensuite du vote de l'amnistie, a signé une ordonnance de mise en liberté immédiate des trois frères Collet, arrêtés, il y a trois jours, à l'occasion de la grève de l'usine à gaz de Clichy.

INFORMATIONS

Paris, 1<sup>er</sup> février.

Levée de punitions

M. Ribot, président du Conseil, a donné l'ordre de lever toutes les punitions pour fautes légères dans les brigades de douanes et le personnel des ouvriers des manufactures de l'État.

M. de Lanessan

M. de Lanessan, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine, est attendu à Marseille lundi prochain.

L'empereur d'Autriche en France

L'empereur d'Autriche, dont l'arrivée au cap Martin était annoncée pour le 1<sup>er</sup> février, n'est attendu que pour le 1<sup>er</sup> février. L'empereur quittera le cap Martin le 1<sup>er</sup> février et partira huit jours après, se rendant à Corfou.

La reine d'Angleterre et l'empereur d'Autriche se rencontreront pour la première fois, pendant leur prochain séjour dans le Midi, au cap Martin. Les deux plus vieux souverains de l'Europe ne se sont jamais vus jusqu'à ce jour.

M. Drumont à Bruxelles

Une dépêche de Bruxelles à la Cocarde annonce que M. Edouard Drumont, a envoyé ses témoins au député radical belge, M. Georges Lorand, qui l'avait insulté au cours de la séance de la Chambre d'hier. Cette nouvelle est absolument inexacte.

A L'ÉTRANGER

LES LOIS ANTI-REVOLUTIONNAIRES

Berlin, 1<sup>er</sup> février. — Les conservateurs ont présenté, à la loi sur les menées subversives, un amendement visant la publication de documents confidentiels par le Vorwärts. Les auteurs de ces publications seraient punis au même titre que ceux qui leur ont communiqué ces documents, c'est-à-dire, seraient condamnés à la prison et à 5,000 marks d'amende.

TREMBLEMENTS DE TERRE

Naples, 1<sup>er</sup> février. — Des secousses de tremblement de terre ont été ressenties ce matin à Avellino et dans plusieurs localités avoisinantes.

Il n'y a eu heureusement que quelques dégâts matériels de peu d'importance.

L'INCIDENT HISPANO-MAROCAIN

L'ambassadeur marocain frappé par un général

Madrid, 1<sup>er</sup> février.

Voici quelques détails sur le grave incident que nous avons relaté hier dans notre dernière édition.

C'est, comme nous l'avons dit, au moment où l'ambassade marocaine sortait de l'hôtel de Russie que le général de brigade en retraite Fuentes s'est approché de l'ambassadeur, Sidi-Bracha, et lui a donné un coup de poing à l'épaule.

Avant de commettre cet attentat, le général Fuentes avait déjeuné à l'hôtel de Russie et avait dit à une personne de la suite de l'ambassadeur : « Dis à ton maître qu'il y a encore en Espagne un homme qui peut venger le général Margallo, tué à Melilla trahisamment. »

Le général a été immédiatement arrêté. Il a déclaré avoir voulu venger l'honneur espagnol.

Le général, qui comparait devant un conseil de guerre, est sujet, dit-on, à des troubles cérébraux.

Les personnes qui connaissent bien le général Fuentes assurent que celui-ci a plusieurs fois déjà donné des preuves d'aliénation mentale. Etant colonel, il voulait que tous ses soldats apprennent l'arabe. On dut le déplacer. Il demanda alors d'être retenu avec le grade de général de brigade. À la mort de sa fille, il recut gagement ses amis, qu'il invita à boire et à rire dans la chambre où reposait le corps de la défunte.

L'ambassadeur chez la reine

Madrid, 1<sup>er</sup> février.

Le bruit avait couru qu'à la suite de l'agression dont il avait été victime, l'ambassadeur du Maroc se refusait à présenter ses lettres de créance à la Reine.

L'ambassadeur s'est rendu au palais et a présenté ses lettres de créance à la Reine. Les ministres se sont empressés autour de l'ambassadeur et lui ont présenté leurs plus sincères excuses et lui ont promis un chaleureux accueil du couable.

L'ambassadeur, après avoir remis à la Reine-régente ses lettres de créance, s'est entretenu cordialement avec elle. Il a exprimé l'espoir que le différend hispano-marocain serait réglé à la satisfaction des deux parties.

A la Chambre

Madrid, 1<sup>er</sup> février.

A la Chambre, M. Canovas del Castillo, parlant de l'incident de l'ambassadeur du Maroc, a déclaré que, comme Espagnol, il se considérait comme aussi offensé que l'ambassadeur.

Il a proposé que le gouvernement prévienne les réclamations du gouvernement marocain et lui exprime, par un télégramme, l'indignation ressentie par le peuple et la Chambre des députés pour cette inqualifiable agression. (Applaudissements.)

Le ministre de la guerre répond que le cabinet a satisfait d'avance aux desirs de l'orateur, puisque, dans le palais royal même, le chef du cabinet, le ministre des affaires étrangères et la Reine elle-même ont présenté des excuses et exprimé leurs regrets à l'ambassadeur.

De plus, le ministre des affaires étrangères a télégraphié aussitôt à Tanger pour exposer qu'il s'agissait d'un fait isolé contre lequel le peuple et le gouvernement élèvent les plus vives protestations.

Le fait a été également télégraphié aux autres puissances, pour éviter que la nouvelle soit interprétée détachivement.

Interprète l'incident

Madrid, 1<sup>er</sup> février.

Une foule énorme n'a cessé de se tenir autour de l'hôtel de Russie, où l'ambassade marocaine est descendue. Elle était composée de nombreux agents de police. Il n'y a pas eu d'incident.

Dans la soirée, l'ambassadeur est sorti de l'hôtel en voiture pour aller rendre visite à M. Sagasta.

L'ambassadeur marocain

Madrid, 1<sup>er</sup> février.

Le chef de l'ambassade marocaine, Abd-El-Krim-Brissa, celui qui a été souffleté par M. Fuentes, est un vieillard de 70 ans, à la barbe blanche, à l'aspect très sympathique. Il porte un vêtement en soie rose et drap bleu. Son turban est de fines dentelles. Sur sa poitrine brille le grand-croix d'Isabelle-Catholique. Il a à l'annulaire de la main droite un diamant énorme. Il parle très bien l'espagnol.

L'arrivée de l'Ambassade en Espagne

Madrid, 1<sup>er</sup> février.

L'ambassade marocaine avait été envoyée par le sultan du Maroc pour demander au gouvernement espagnol des délais en vue de l'expédition de traité qui a mis fin au conflit de Melilla.

C'est à bord du croiseur Reina-Mercedés, que l'ambassade a fait la traversée.

Elle a pu, dès son arrivée en Espagne, se rendre compte des sentiments d'hostilité que le général Fuentes a traduits de si brutale façon.

En effet, à son débarquement à Cadix, l'ambassade a été accueillie par des huées. Un peu plus tard, des pierres ont été lancées contre les portes de l'hôtel où elle était descendue. Le fait aurait pu avoir des conséquences regrettables, sans la sagesse des autorités espagnoles et du chef de l'ambassade lui-même. Mais on a compris des deux côtés qu'il fallait mettre

chacun de son. Les autorités espagnoles se sont empressées de fournir des explications que le premier ambassadeur a acceptées de très bonne grâce.

Cependant, celui-ci n'a pu empêcher de faire remarquer, comme on mettait ses manifestations incongrues sur le compte des gamins de la rue, qu'un Maroc aussi libéral avait des gamins dans les rues, mais qu'ils n'insultaient ni ne suffisaient les ambassadeurs.

En quittant la Reina-Mercedés, l'ambassade a fait des cadeaux de vivres et d'argent à l'équipage.

Aucun incident ne s'est produit dans le trajet de Cadix à Madrid, où l'ambassade a été reçue avec tout le cérémonial d'usage.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Londres, 1<sup>er</sup> février.

Le siège de Wei-Hai-Wei

Le correspondant de la Pall Mall Gazette, à Chéfoo, télégraphie à ce journal que la flotte japonaise a bombardé les forts de Wei-Hai-Wei qu'après un débarquement, les Japonais ont réussi à s'emparer de trois forts et à faire cesser le feu du quatrième.

Commande d'armes en Allemagne

Berlin, 1<sup>er</sup> février.

La maison Krupp va expédier prochainement en Chine des canons et du matériel de guerre pour une valeur de six millions de marks.

OUTRAGES À UN OFFICIER ANGLAIS

Constantinople, 1<sup>er</sup> février.

L'incident suivant s'est produit la semaine dernière à Cavalla, sur la côte méridionale de Macédoine.

Un bateau de l'escadre anglaise de la Méditerranée croisant près de cette ville, un jeune midshipman, aspirant officier, désirant chasser dans les environs, descendit à terre, accompagné d'un drogman grec. Il rencontra trois Turcs, qui s'offrirent à le conduire dans une forêt très giboyeuse.

Après trois heures de marche, les trois Osmanlis invitèrent le jeune Anglais à entrer avec eux dans une ferme où on offrit le café à toute la compagnie. Un peu plus tard, ils attirèrent leur hôte dans une pièce qu'ils fermèrent à clef et là le soulevèrent aux derniers outrages.

Le jeune Anglais retourna à son bord, déposa une plainte, et le lendemain, l'état-major du bateau anglais se rendit chez le sous-préfet de Cavalla. Celui-ci fit accompagner l'Anglais jusqu'à la ferme qui avait été le théâtre de l'attentat. On y retrouva les trois coupables, qui furent arrêtés, conduits à Cavalla et, de là, à Salonique, pour y être traduits devant le cour criminel.

Le Naufrage de « l'Elbe »

Berlin, 1<sup>er</sup> février.

Tous les journaux s'occupent de la catastrophe de l'Elbe et publient des articles violents et indignés contre le capitaine du navire anglais qui, après avoir abordé le steamer allemand, continua sa route sans s'occuper de lui porter secours.

Les journaux protestent contre ce manque d'humanité et font remarquer qu'on a eu, trop souvent déjà, de pareils faits à reprocher aux marins anglais.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Un Jugement intéressant

La première chambre du tribunal civil de la Seine a jugé aujourd'hui une intéressante question concernant la responsabilité de l'administration des postes.

Un négociant parisien avait envoyé à un de ses voyageurs à Lyon, poste-restante, une lettre chargée renfermant 500 francs, la lettre fut retirée par un individu qui se fit passer pour le destinataire, en présentant, comme pièce d'identité, une carte de voyageur de commerce.

Or, l'employé ayant omis d'indiquer de quelle société émanait cette carte, le tribunal a considéré que la responsabilité de l'administration des Postes, poursuivie par le négociant parisien, était indéfinie.

En conséquence, l'administration a été condamnée à rembourser les 500 fr. indûment payés.

La Bande Areski

Alger, 1<sup>er</sup> février.

M. Marsan, avocat général, a commencé, ce matin, son réquisitoire. Il s'est attaché à examiner les charges relevées par l'accusation contre les bandits.

L'audience a été suspendue à onze heures.

TIRAGES FINANCIERS

Ville de Paris 1855 et 1860

Le numéro 95.493 gagne 100,000 fr. Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. : 143.328 116.647 11.785 37.759.

SOIES ET SOIERIES

Les événements justifient pleinement nos prévisions. Tous les efforts tentés en vue d'un relèvement des cours, provoqué par la spéculation, aboutissent à un résultat négatif. La fabrique a besoin de sécurité; elle veut pouvoir travailler en paix, sans crainte du lendemain; c'est pourquoi elle montre une louable circonspection dans ses achats de matières, voulant éviter à tout prix les débâcles de l'année qui vient de finir.

Il faut se pénétrer de cette vérité si simple, si évidente, que tout est subordonné aux besoins de la consommation. Le temps est passé des campagnes de hausses, préparées de longue main, lesquelles, du reste, se sont toujours terminées par des ruines. Les anciens raisonnements, dans les cours des soies, n'avaient raison d'être, qu'autant que la fabrique pouvait craindre de manquer de matières. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, surtout depuis la part, de plus en plus large, prise par les provenances exotiques. La fabrique lyonnaise, enfermée dans des bornes étroites et souvent conventionnelles, s'est ressaisie maintenant.

Les voyages à l'étranger, la connaissance exacte des besoins et des ressources des places de consommation et de production, ont permis à nos fabricants de développer leur éducation économique et d'agir selon leur libre arbitre.

C'est en vain que tous les échos de la place de la Comédie jettent aux quatre coins de la fabrique l'annonce d'une hausse illusoire. Les fabricants lyonnais, rendus circonspects, se tiennent

sur la réserve, n'achètent que selon leurs besoins, et attendent les événements.

Le marché des étoffes a été assez calme durant cette semaine. Les ordres américains qui ont contribué, pour une large part, à l'activité de notre place, sont plus clairsemés. Peut-être a-t-on exagéré un peu les envois de marchandises en consignation, d'où un certain encombrement. Les grèves de New-York, d'autre part, ont quelque peu entravé la vente et, par suite, arrêté les remplacements attendus.

La place de Londres est toujours difficile, et les affaires s'y traînent péniblement, aussi bien pour la consommation indigène que pour les colonies.

Les chances : elle a en la bonne fortune d'obtenir le concours inopiné de M. Delun-Montaudou...

BOURSE DE LYON (SOIR)

3 0/0, 102.53; Extérieure, 73.90; Italien 86.525; Crédit Lyonnais, 814.375; Banque Ottomane, 677.50.

Chronique Locale

Bulletin Météorologique (5 h soir)
Aujourd'hui, samedi, 2 février 1895, 33° jour de l'année. Soleil; lever, 7 h. 51, coucher, 4 h. 56. Lune; nouvelle le 25, premier quartier le 3.

La situation atmosphérique se modifie : de basses pressions venues de l'Atlantique, envahissent le golfe de Gascogne...

Températures extrêmes : à l'ombre minimum -1°8, maximum -3; à l'air libre minimum -1°2, maximum, -4°2.

Prévision : Temps moins froid et neige. Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage : 7 h. mat. midi 5 h. soir.

Chambre de Commerce
La Chambre de Commerce vient d'être informée que M. William L. Notcutt avait été nommé vice-consul d'Angleterre à Lyon.

Médecine
Hier on lui en présence d'un très grand nombre d'amis, les obsèques de M. Fritz Hoffner, un physionomiste très connu à Lyon...

Société d'Anthropologie
La Société d'Anthropologie tiendra séance aujourd'hui samedi, 2 février, à 4 heures 1/2 précises du soir...

Présentations diverses : 1° Etude sur un monstre humain, par M. Guinard; 2° Sur l'inversion de l'instinct sexuel, par M. le docteur Lacassagne...

Les portes du palais des Arts devant être fermées à 6 heures du soir, d'après un nouveau règlement administratif...

Conseil général des Facultés
Le conseil général des Facultés, dans sa séance du 31 janvier, présidée par M. Raulin...

Les subdivisions du 14° corps
Un remaniement des subdivisions de région du 14° corps, est actuellement à l'étude dans notre ville...

Le chef de la Sûreté
M. Sech, ancien commissaire de police du quartier de Vaise, récemment nommé aux fonctions de chef du service de la Sûreté...

Fanfare du 1er arrondissement
Hier soir, la Fanfare offrait un brillant concert à ses membres honoraires, dans son local, rue Ste-Catherine...

L'Avanir des Familles
L'enquête sur les faits reprochés aux deux instituteurs est très activement suivie par M. Benoist...

Le bal militaire
C'est ce soir qu'a lieu le grand bal militaire. Toute la décoration intérieure de l'Hôtel de Ville est terminée...

Les adhésions sont arrivées nombreuses au siège de la commission, 9, rue des Arches...

Rappelons que le programme est en vente au prix de un franc dans les principaux magasins.

FAITS DU JOUR

Accident de voiture. — Hier matin, vers 9 heures, le nommé Paret, jardinier, demeurant à St-Basile...

Objet perdu. — M. Debeuge, rentier, demeurant 84, avenue de Noailles, pronait hier soir une voiture de place pour le conduire au Grand-Hôtel...

Arrivé à destination, il oubliât dans la sacoch une sacoche en cuir contenant la somme de 700 francs.

Quand il s'est aperçu de son oubli, il est allé faire sa déclaration au commissaire de police de la Bourse et au bureau municipal des voitures.

Reçons pour lui que les recherches ne donnent pas de nouvelles.

A nos lecteurs
Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial qui se recommande aux personnes sujettes aux affections des bronches et du larynx si communes dans nos régions.

Le Guaiacol Degonet est véritablement précieux pour garantir contre les funestes effets de l'asthme et du froid.

Ces médicaments calment très bien le tonx, fait disparaître l'oppression, soulage le catarrhe tout en parfumant l'haleine et assainit les voies respiratoires en y introduisant, par inhalation, son action antiseptique.

Dans toutes pharmacies. Dépôt général : ANNE PHARMACIE LARDEL, place des Jacobins, 1, Lyon.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Société Lyonnaise de Gymnastique et de Tir. — La distribution annuelle des prix des concours de tir aura lieu le dimanche 3 février à 2 h. 1/2, salle des Réunions industrielles, Palais du Commerce.

Classe 1858 (n° en 1858). — Un groupe d'anciens soldats de cette classe désirant organiser une Société amicale, fait un appel chaleureux à tous ses concitoyens...

Entre les deux parties du concert, une causerie fera connaître le but de la Société.

La soirée se terminera par un grand bal de famille au bénéfice de la caisse de secours de la Société.

Les Enfants de la Loire. — La Société philanthropique des Enfants de la Loire, offrira dimanche prochain, 3 février, à 2 heures, dans les salons du Concert de l'Horloge, 145, cours Lafayette, son deuxième concert annuel à ses membres honoraires et à ses amis habitant Lyon.

L'excellente fanfare Les Amis Réunis du 2° arrondissement prêtera gracieusement son concours ainsi que plusieurs artistes du Grand-Théâtre, du Conservatoire et de nos premiers musiciens lyonnais.

Entre les deux parties du concert, une causerie fera connaître le but de la Société.

La soirée se terminera par un grand bal de famille au bénéfice de la caisse de secours de la Société.

ISÈRE
Saint-Jean-de-Bournay. — Déraillement. — Le tramway qui arrive habituellement à Saint-Jean-de-Bournay à 8 heures 50 du matin, a déraillé en partant de Vienne...

Roanne. — Pour Madagascar. — Un détachement de hommes du bataillon du 98° de ligne est parti hier à destination de Madagascar.

Villars-les-Dombes. — Organisation de fêtes. — Si nous en croyons certaines insinuations, un comité serait en voie de formation pour organiser de grandes fêtes à l'occasion du tricentenaire de l'annexion du canton de Villars à la France.

Ces fêtes, sous le haut patronage de diverses notabilités officielles et civiles des municipalités du canton, auraient lieu à la Pentecôte et comporteraient notamment un grand festival musical.

Nous donnerons sous peu la composition du comité.

LA GRÈVE DES TISSEURS DE ROANNE

Depuis hier matin, on a enregistré 240 rentrées nouvelles dans les divers tissages. Par suite de ces rentrées, les usines Beluze et de la Livatte sont au complet.

Lundi prochain on compte sur une rentrée bien plus importante encore. De 4,500 le nombre des grévistes est tombé à 3,400.

Hier soir, à 7 heures, est arrivé le député Carnaud, venant de Lyon. Ayant perdu sa carte de circulation, il a dû parlementer longtemps avec le chef de gare et finalement mettre à la consigne une certaine somme d'argent.

Aucune manifestation n'a eu lieu à son arrivée, les grévistes, au nombre d'une centaine, qui s'étaient massés à la sortie des voyageurs, ayant été dispersés par la force armée.

Le produit des entrées sera versé à la caisse des grévistes, au nombre d'une centaine, qui s'étaient massés à la sortie des voyageurs, ayant été dispersés par la force armée.

Mais aujourd'hui le député marseillais recevra un superbe bouquet des ouvrières grévistes.

Ce soir, à 8 heures, réunion publique et payante avec le concours du citoyen Carnaud.

Le produit des entrées sera versé à la caisse des grévistes, au nombre d'une centaine, qui s'étaient massés à la sortie des voyageurs, ayant été dispersés par la force armée.

Mais aujourd'hui le député marseillais recevra un superbe bouquet des ouvrières grévistes.

Ce soir, à 8 heures, réunion publique et payante avec le concours du citoyen Carnaud.

Le produit des entrées sera versé à la caisse des grévistes, au nombre d'une centaine, qui s'étaient massés à la sortie des voyageurs, ayant été dispersés par la force armée.

Mais aujourd'hui le député marseillais recevra un superbe bouquet des ouvrières grévistes.

Ce soir, à 8 heures, réunion publique et payante avec le concours du citoyen Carnaud.

Le produit des entrées sera versé à la caisse des grévistes, au nombre d'une centaine, qui s'étaient massés à la sortie des voyageurs, ayant été dispersés par la force armée.

Mais aujourd'hui le député marseillais recevra un superbe bouquet des ouvrières grévistes.

Ce soir, à 8 heures, réunion publique et payante avec le concours du citoyen Carnaud.

Le produit des entrées sera versé à la caisse des grévistes, au nombre d'une centaine, qui s'étaient massés à la sortie des voyageurs, ayant été dispersés par la force armée.

Mais aujourd'hui le député marseillais recevra un superbe bouquet des ouvrières grévistes.

Ce soir, à 8 heures, réunion publique et payante avec le concours du citoyen Carnaud.

Le produit des entrées sera versé à la caisse des grévistes, au nombre d'une centaine, qui s'étaient massés à la sortie des voyageurs, ayant été dispersés par la force armée.

grande-rue, a été subitement pris d'un accès de rage, a mordu deux personnes : Mme Faure et Mlle Chirellet, qui se rendaient à leur travail, à la municipalité de soie M. Chazeau.

M. Dantonio Louis, négociant, rue des Beoles, a poursuivi l'animal jusqu'au deuxième étage de la maison d'un propriétaire, où il l'a tué d'un coup de fusil.

L'autopsie, pratiquée par M. Robelet, vétérinaire, a établi que le chien était atteint d'hydrophobie.

Les adhésions toutes nos félicitations à M. Baintone, pour la présence d'esprit et le sang-froid qu'il a su déployer en cette circonstance, et nous espérons qu'une récompense lui sera accordée.

Villars-les-Dombes. — Arrestation. — Rannet Jean-Antoine, 38 ans, cultivateur à Trévoux, a été arrêté pour mendicité.

Classe 1894. — Un banquet aura lieu dimanche 3 février, à 1 heure, salle du Châlet. A 11 heures 1/2, réunion des conscrits au café Desroix, place Claude-Bernard.

Conférence. — Hier soir a eu lieu, salle des Réunions, devant un nombreux public, une conférence sur la Colonisation française, faite par M. Boux, député d'Algérie, sous la présidence de M. Renaud.

Dans son discours très applaudis, M. Boux a expliqué que le but de la Société de la Colonisation française était d'encourager l'émigration dans nos colonies et d'aider les colons de ses conseils.

Président d'honneur, M. le docteur Guyot, sénateur de Rhône, Président actif, M. Beaujeu, Secrétaire, M. Claude Goujon, Trésorier, M. Benoît Goujon.

Belleville. — Accident évité. — Hier, deux colporteurs citoyens, MM. X. et Y., n'ont pas hésité à se jeter sur le chemin d'un cheval emporté, qui se conduisait, un ouvrier de M. Sargnon, marchand de vins, ne pouvait parvenir à maîtriser.

LOIRE
Saint-Etienne. — Le concours musical. — La municipalité s'apprête à organiser un concours musical pour le mois d'août.

Ces messieurs ont la majorité échevelée évidemment à faire « l'hoose ». Mais il est douteux qu'ils y parviennent efficacement par ce moyen. La situation économique de la ville est telle que toute fête semble hors de propos.

Non, il y a mieux à faire : la misère est grande, les ouvriers sans travail abondent; supprimons les fêtes et attribuons le crédit aux malheureux, et tout le monde applaudira à ce projet.

Les ménéteurs. — On a transporté à l'hôpital la femme Clémence, rue Théodière, 6, qui se trouvait dans la plus noire misère.

Incendie. — Un incendie s'est déclaré ce soir, à 2 heures, rue Saint-Jacques, 14. Le feu a pris naissance dans un petit bâtiment situé dans la cour et servant de fournil à M. Fournier, boulanger.

Les pompes sont arrivées rapidement et à 4 heures le feu était maître du feu. Les pertes consistent en sacs de farine brûlés et avariés par l'eau et en objets de bois. Les causes du sinistre semblent être accidentelles.

Roanne. — Pour Madagascar. — Un détachement de hommes du bataillon du 98° de ligne est parti hier à destination de Madagascar.

ISÈRE
Saint-Jean-de-Bournay. — Déraillement. — Le tramway qui arrive habituellement à Saint-Jean-de-Bournay à 8 heures 50 du matin, a déraillé en partant de Vienne...

Roanne. — Pour Madagascar. — Un détachement de hommes du bataillon du 98° de ligne est parti hier à destination de Madagascar.

ISÈRE
Saint-Jean-de-Bournay. — Déraillement. — Le tramway qui arrive habituellement à Saint-Jean-de-Bournay à 8 heures 50 du matin, a déraillé en partant de Vienne...

Roanne. — Pour Madagascar. — Un détachement de hommes du bataillon du 98° de ligne est parti hier à destination de Madagascar.

ISÈRE
Saint-Jean-de-Bournay. — Déraillement. — Le tramway qui arrive habituellement à Saint-Jean-de-Bournay à 8 heures 50 du matin, a déraillé en partant de Vienne...

Roanne. — Pour Madagascar. — Un détachement de hommes du bataillon du 98° de ligne est parti hier à destination de Madagascar.

ISÈRE
Saint-Jean-de-Bournay. — Déraillement. — Le tramway qui arrive habituellement à Saint-Jean-de-Bournay à 8 heures 50 du matin, a déraillé en partant de Vienne...

Roanne. — Pour Madagascar. — Un détachement de hommes du bataillon du 98° de ligne est parti hier à destination de Madagascar.

ISÈRE
Saint-Jean-de-Bournay. — Déraillement. — Le tramway qui arrive habituellement à Saint-Jean-de-Bournay à 8 heures 50 du matin, a déraillé en partant de Vienne...

Roanne. — Pour Madagascar. — Un détachement de hommes du bataillon du 98° de ligne est parti hier à destination de Madagascar.

ISÈRE
Saint-Jean-de-Bournay. — Déraillement. — Le tramway qui arrive habituellement à Saint-Jean-de-Bournay à 8 heures 50 du matin, a déraillé en partant de Vienne...

Roanne. — Pour Madagascar. — Un détachement de hommes du bataillon du 98° de ligne est parti hier à destination de Madagascar.

ISÈRE
Saint-Jean-de-Bournay. — Déraillement. — Le tramway qui arrive habituellement à Saint-Jean-de-Bournay à 8 heures 50 du matin, a déraillé en partant de Vienne...

Roanne. — Pour Madagascar. — Un détachement de hommes du bataillon du 98° de ligne est parti hier à destination de Madagascar.

ISÈRE
Saint-Jean-de-Bournay. — Déraillement. — Le tramway qui arrive habituellement à Saint-Jean-de-Bournay à 8 heures 50 du matin, a déraillé en partant de Vienne...

Roanne. — Pour Madagascar. — Un détachement de hommes du bataillon du 98° de ligne est parti hier à destination de Madagascar.

ISÈRE
Saint-Jean-de-Bournay. — Déraillement. — Le tramway qui arrive habituellement à Saint-Jean-de-Bournay à 8 heures 50 du matin, a déraillé en partant de Vienne...

Roanne. — Pour Madagascar. — Un détachement de hommes du bataillon du 98° de ligne est parti hier à destination de Madagascar.

ISÈRE
Saint-Jean-de-Bournay. — Déraillement. — Le tramway qui arrive habituellement à Saint-Jean-de-Bournay à 8 heures 50 du matin, a déraillé en partant de Vienne...

Roanne. — Pour Madagascar. — Un détachement de hommes du bataillon du 98° de ligne est parti hier à destination de Madagascar.

ISÈRE
Saint-Jean-de-Bournay. — Déraillement. — Le tramway qui arrive habituellement à Saint-Jean-de-Bournay à 8 heures 50 du matin, a déraillé en partant de Vienne...

Roanne. — Pour Madagascar. — Un détachement de hommes du bataillon du 98° de ligne est parti hier à destination de Madagascar.

ISÈRE
Saint-Jean-de-Bournay. — Déraillement. — Le tramway qui arrive habituellement à Saint-Jean-de-Bournay à 8 heures 50 du matin, a déraillé en partant de Vienne...

Roanne. — Pour Madagascar. — Un détachement de hommes du bataillon du 98° de ligne est parti hier à destination de Madagascar.

ISÈRE
Saint-Jean-de-Bournay. — Déraillement. — Le tramway qui arrive habituellement à Saint-Jean-de-Bournay à 8 heures 50 du matin, a déraillé en partant de Vienne...

Roanne. — Pour Madagascar. — Un détachement de hommes du bataillon du 98° de ligne est parti hier à destination de Madagascar.

ISÈRE
Saint-Jean-de-Bournay. — Déraillement. — Le tramway qui arrive habituellement à Saint-Jean-de-Bournay à 8 heures 50 du matin, a déraillé en partant de Vienne...

Roanne. — Pour Madagascar. — Un détachement de hommes du bataillon du 98° de ligne est parti hier à destination de Madagascar.

ISÈRE
Saint-Jean-de-Bournay. — Déraillement. — Le tramway qui arrive habituellement à Saint-Jean-de-Bournay à 8 heures 50 du matin, a déraillé en partant de Vienne...

Roanne. — Pour Madagascar. — Un détachement de hommes du bataillon du 98° de ligne est parti hier à destination de Madagascar.

Romaine sera terminée dans huit jours. La Banque d'Italie a commencé aujourd'hui le service de la trésorerie dans toute l'Italie.

M. Crispi, remis de son indisposition, est allé aujourd'hui au ministère de l'intérieur.

Drame princier
Bucharest, 1er février. Le fils du prince Grégoire Stourdza s'est suicidé ce matin, après avoir tué sa maîtresse. Il était marié depuis trois semaines.

Crime ou Suicide ?
Vienne, 1er février. L'avocat Steiner a trouvé cet après-midi son collègue, l'avocat Rothziegel, dans son bureau, avec un blessure mortelle à la tête et une autre faite avec un instrument tranchant dans la région du bas-ventre.

M. Rothziegel est mort à l'hôpital où il a été transporté. On ignore s'il s'agit d'un crime ou d'un suicide.

LA MORT DE CARROBERT
Paris, 1er février. Les Visiteurs
A 4 heures 1/2, la princesse Mathilde est venue faire une visite de condoléances à l'hôtel de la rue Marignan. Après un court entretien avec les membres de la famille, elle a regagné sa voiture, accompagnée jusqu'à la porte de la rue par M. de Navacelle.

L'affluence des visiteurs est plus grande aujourd'hui que jamais. Après s'être inclinés devant le catafalque, ils saluent le fils du maréchal, qui se tient debout, pendant toute la journée à côté des gardes d'honneur.

Les couronnes
Parmi les couronnes arrivées aujourd'hui, citons celle du maréchal Courko, tout en œillets blancs avec cette inscription sur ruban tricolore : « Au maréchal Carrobert, hommage de haute admiration. — Feld-maréchal Courko. »

Le 65° de ligne a envoyé une couronne de pensées avec un large ruban de crêpe et cette inscription : « Le 65° régiment de ligne à son ancien lieutenant-colonel. »

Les préparatifs
On commence à tendre la façade de la rue Marignan et la vaste cour intérieure de l'hôtel avec des draperies funèbres, richement garnies d'argent. On met également en place des lampadaires argentés.

Les Socialistes et la Conscription
Paris, 1er février. Aujourd'hui avaient lieu les opérations du tirage au sort pour le canton de Saint-Ouen, composé des communes de l'île Saint-Denis, Epinay et Saint-Ouen.

A la mairie de Saint-Ouen, les oriflammes rouges qui, l'an dernier, pour cette cérémonie, pavoisaient la salle du tirage, avaient été enlevées. Seule la statue de la République, placée sur le palier au milieu de l'escalier d'honneur, était ornée d'une écharpe rouge. Dans la salle se trouvait une gravure représentant le mur des fédérés au moment où furent faillis les derniers défenseurs du Père-Lachaise.

Avant de faire commencer le tirage, le conseiller de préfecture remplaçant le préfet a, suivant la loi, prié les maires de céder leur écharpe. Les maires de l'île Saint-Denis et d'Epinay ont seuls déféré à cette invitation. Le maire de Saint-Ouen, le citoyen Guinot, a refusé de céder l'écharpe tricolore.

Malgré ce refus, les opérations du tirage ont commencé et se sont terminées sans autre incident.

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR
Alger, 1er février. Le capitaine Lamy, du 1er tirailleurs, chargé du recrutement des volontaires kabyles pour Madagascar a recruté 450 hommes à Fort-National et 400 à Michelet. A Tizi-Ouzou, malgré le peu de publicité donnée à sa mission, en deux heures, il a enrôlé 54 hommes.

Il doit retourner en Kabylie, pour continuer ses opérations d'enrôlement, le 3 février. Plus de mille Kabyles l'attendent impatientement.

L'incident Girault-de-Lareinty
Paris, 1er février. Au Sénat, à la fin de son discours contre les crédits pour les funérailles du maréchal Carrobert M. Girault, du Cher, ayant dit : « Vous porterez la mémoire de ces hommes à vos générations. »

Ces paroles ne furent pas du goût de M. de Lareinty qui dit à l'orateur : « Vous êtes un insolent, j'attends vos témoins. »

M. Girault lui a envoyé MM. Pauliat et Delpech pour demander réparation ou rétractation. Ces messieurs n'ayant pas trouvé M. de Lareinty chez lui, doivent y retourner demain matin.

On croit que l'affaire s'arrangera.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE
Liverpool, 1er février. Le Cameroun, courrier africain, rapporte une série d'histoires dont il est facile de reconnaître la tendance. Suivant certains bruits, qui couraient à Lagos le 9 décembre, les Caribis se seraient révoltés contre le protectorat français. A Porto-Novo, l'argent anglais serait frappé d'une taxe de 4 0/0. Enfin, un malheureux indigène de Porto-Novo se serait vu imposer une amende de 2 500 francs pour avoir emporté, dans son canot, une cargaison de poisson à Lagos. Le télégramme relatif à la prise d'Akassa n'est pas confirmé.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE
London, 1er février. Un Japonais appartenant au monde officiel a dit que quand les Japonais auront pris l'île de Hainan, ils s'empareront de la province de Santung et pourront marcher sur Pékin. Il ne croit pas cependant que Pékin soit pris cet hiver. Il pense que si les Chinois font des offres de paix raisonnables, il n'y a pas de raison pour que celle-ci ne soit pas conclue. Yokohama, 1er février. Le premier ministre, comte Ito, et le ministre des affaires étrangères ont reçu en audience, aujourd'hui, les envoyés chinois.

La Catastrophe de « l'Elbe »
London, 1er février. Le capitaine du Grathif, soupçonné d'avoir entraîné l'Elbe, a déclaré à un agent du Lloyd qu'il ne pouvait pas dire le nom du steamer avec lequel a eu lieu la collision, ne l'ayant aperçu que de loin. Il a ajouté qu'il avait essayé de le suivre, mais qu'il avait dû y renoncer, la vitesse de son bâtiment étant inférieure.

Il a été arrêté à Rotterdam, et son navire mis sous séquestre. Aucune épave de l'Elbe n'a été jetée à la côte. On est toujours sans nouvelle de la chaloupe de ce navire.

La reine a envoyé un message de condoléances à la compagnie du Lloyd. Lowestoft, 1er février. Les temps continuent à être mauvais. Les recherches effectuées sur les lieux de la collision restent infructueuses. Les bateaux de pêche qui rentrent ignorent même le naufrage de l'Elbe.

Vingt des naufragés sauvés sont hors de danger. Les officiers survivants de l'Elbe ont fait leurs dépositions devant le Consul allemand.

FOUNDS D'ÉTAT
Paris, 1er février. Les Valeurs au comptant
VILLE DE LYON 1890/91 402 00
VILLE MARSEILLE 1877 427 00
VILLE PARIS 71 427 00
VILLE NANTES 71 427 00
VILLE BORDEAUX 71 427 00
VILLE NIMES 71 427 00
VILLE STRASBOURG 71 427 00
VILLE LYON 1890/91 402 00
VILLE MARSEILLE 1877 427 00
VILLE PARIS 71 427 00
VILLE NANTES 71 427 00
VILLE BORDEAUX 71 427 00
VILLE NIMES 71 427 00
VILLE STRASBOURG 71 427 00

Les Valeurs au comptant
VILLE DE LYON 1890/91 402 00
VILLE MARSEILLE 1877 427 00
VILLE PARIS 71 427 00
VILLE NANTES 71 427 00
VILLE BORDEAUX 71 427 00
VILLE NIMES 71 427 00
VILLE STRASBOURG 71 427 00

Les Valeurs au comptant
VILLE DE LYON 1890/91 402 00
VILLE MARSEILLE 1877 427 00
VILLE PARIS 71 427 00
VILLE NANTES 71 427 00
VILLE BORDEAUX 71 427 00
VILLE NIMES 71 427 00
VILLE STRASBOURG 71 427 00

Les Valeurs au comptant
VILLE DE LYON 1890/91 402 00
VILLE MARSEILLE 1877 427 00
VILLE PARIS 71 427 00
VILLE NANTES 71 427 00
VILLE BORDEAUX 71 427 00
VILLE NIMES 71 427 00
VILLE STRASBOURG 71 427 00

Les Valeurs au comptant
VILLE DE LYON 1890/91 402 00
VILLE MARSEILLE 1877 427 00
VILLE PARIS 71 427 00
VILLE NANTES 71 427 00
VILLE BORDEAUX 71 427 00
VILLE NIMES 71 427 00
VILLE STRASBOURG 71 427 00

Les Valeurs au comptant
VILLE DE LYON 1890/91 402 00
VILLE MARSEILLE 1877 427 00
VILLE PARIS 71 427 00
VILLE NANTES 71 427 00
VILLE BORDEAUX 71 427 00
VILLE NIMES 71 427 00
VILLE STRASBOURG 71 427 00

Les Valeurs au comptant
VILLE DE LYON 1890/91 402 00
VILLE MARSEILLE 1877 427 00
VILLE PARIS 71 427 00
VILLE NANTES 71 427 00
VILLE BORDEAUX 71 427 00
VILLE NIMES 71 427 00
VILLE STRASBOURG 71 427 00

Les Valeurs au comptant
VILLE DE LYON 1890/91 402 00
VILLE MARSEILLE 1877 427 00
VILLE PARIS 71 427 00
VILLE NANTES 71 427 00
VILLE BORDEAUX 71 427 00
VILLE NIMES 71 427 00
VILLE STRASBOURG 71 427 00

Les Valeurs au comptant
VILLE DE LYON 1890/91 402 00
VILLE MARSEILLE 1877 427 00
VILLE PARIS 71 427 00
VILLE NANTES 71 427 00
VILLE BORDEAUX 71 427 00
VILLE NIMES 71 427 00
VILLE STRASBOURG 71 427 00

Les Valeurs au comptant
VILLE DE LYON 1890/91 402 00
VILLE MARSEILLE 1877 427 00
VILLE PARIS 71 427 00
VILLE NANTES 71 427 00
VILLE BORDEAUX 71 427 00
VILLE NIMES 71 427 00
VILLE STRASBOURG 71 427 00

Les Valeurs au comptant
VILLE DE LYON 1890/91 402 00
VILLE MARSEILLE 1877 427 00
VILLE PARIS 71 427 00
VILLE NANTES 71 427 00
VILLE BORDEAUX 71 427 00
VILLE NIMES 71 427 00
VILLE STRASBOURG 71 427 00

PARADIS PERDU

Jules Mary

— Oh! monsieur le curé, ne pas vous quitter, je ne demande que cela!... Ce sera le bonheur, mon Dieu, ce sera le bonheur!

Comment ferait-elle la cuisine? Elle ne savait pas trop. Mais elle ne s'inquiétait pas outre mesure. Toutes les femmes sont expertes aux choses du ménage, à quelque classe qu'elles appartiennent.

étrangeté rendait le souvenir plus cuisant, le regret plus amer. Les enfants avaient grandi. Noël et André s'aimaient tendrement. Mais Noël n'avait jamais rencontré chez Villadon l'affection d'un père.

ne joua plus. Il consacrait tout son temps à l'étude. Et justement parce que sa vie s'écoula ainsi dans l'isolement de son cœur, son intelligence s'en accrut, et fut de ce repli sur lui-même, vivante de lui, il n'oublia pas les menus faits de son enfance et le souvenir de sa mère resta vivace en son âme, non seulement ce souvenir, mais celui de tous les événements, petits ou grands, qui se rattachaient à elle.

Villadon ne s'y opposa pas. Noël fit ses études au séminaire d'Orléans. Nommé vicaire à Orléans, la prébende de Cerdon étant devenue vacante, il la demanda et l'obtint.

Gillette et André s'étaient aimés tout enfants. Grands, ils avaient pensé l'un à l'autre et pendant les vacances leur plus grand plaisir était de se rencontrer, d'échanger un regard, un salut, un sourire — rarement une parole.

Annonces Légales, Judiciaires et Avis Divers, sont reçus 7, place des Terreaux

APRÈS DÉCÈS VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES Par le ministère du greffier de la justice de paix de Villeurbanne.

L'AVENIR DES FAMILLES Société Mutuelle pour la Reconstitution des Capitaines Constituée par acte reçu M. Miffliot de Bélair, notaire à Lyon, le 23 Octobre 1889.

LE QUINA BRUNO A cette heure, la consommation publique, de plus en plus éclairée, a donné la consécration d'un juste renom aux produits véritablement supérieurs et dont la marque est devenue un passeport reconnu d'estime auprès des gourmets.

NE PRENEZ PAS LA PEINE de chercher vos chambres ou appartements meublés. Allez ou écrivez à l'agence de location « Lyon-Logements ».

C'est toujours au CAFÉ PERRAUD F. COLLET, Successeur Place du Pont, 14

Objets mobiliers Tels que: lits noyer garnis, garde-robes et commodes noyer, chaises, fauteuil, fourneau, linge, vêtements, batterie de cuisine, etc.

ROYAL WINDSOR LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX Avez-vous des Cheveux gris? Avez-vous des Pellicules? Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?

QUINA-LAROCHE FERRUGINEUX Procure au sang les globules rouges qui en font la richesse et la force, facilite les Croissances difficiles, combat le Lymphatisme, le Manque de Forces et l'Appétit, etc.

Maison J. BADOUD & Co 217, 219, 221, 223, r. de Vendôme et rue Vaudrey, 13 LYON (Guillotière)

LOCATIONS A louer, à Farnée, Jolie Propriété d'agrément et de rapport. Vignes, arbres fruitiers, etc.

Maison de Convalescence Pension bourgeoise Soins et traitement de famille à des prix très modérés

RHUME La Crème pectorale BAVEREL sera toujours la Reine des Remèdes pour guérir Rhume, Toux d'irritation, Coqueluche; elle est le remède sans rival de toutes les irritations et de l'insomnie.

PIANOS ET ORGUES PLEYEL et de tous les facteurs CH. MORETTON ET Co Successeurs de VIENNET 9, Place des Jacobins, A L'ENTRÉE SOL, Lyon

ANTICOR VÉTAR LA FEUILLE UN FRANC LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE

DESCOURS, PARRY et Co Commissionnaires 38 Cornhill, Londres

MOTEURS A GAZ Machines à Vapeur Constructions mécaniques A. FARRA & Co 25, Chemin des Pins

ORDRES DE BOURSE AU COMPTANT ET A TERME — LYON ET PARIS A. MAZERAUD, 19, rue Gentil, Lyon Paiement de coupons échus ou non échus

VENTE ET LOCATION Envoi franco très intéressante notice illustrée

SUPRÊME RÉGÉNÉRATEUR Des cheveux et de leur couleur ROYAL SAVIOUX Seul recolorant ne poissant pas CHEZ TOUS LES COIFFEURS

OCCASION RARE Fonds de Café à vendre, bien situé, près des cimetières de la Guillotière, avec jeux de boules et tonnelles.

MÉPRISE DU CŒUR PAR E. ARNOUS-RIVIÈRE — A-t-on des nouvelles de Paris et des autres armées? — Oui, par les Prussiens. Aussi ne faut-il croire que la moitié de ce qu'ils disent. Ils prétendent que Paris meurt de faim et va se rendre. Quant aux autres armées, ils affirment qu'ils les ont toutes détruites ou refoulées vers les frontières.

menté par les événements militaires, avait presque fait l'effet d'un baume sur les meurtrissures que son cœur avait reçues. Non seulement il pardonnait tout, mais il était certain que l'expérience des drames passés avait rendu sa femme à elle-même et qu'il allait retrouver l'Élise des anciens jours. Parfois même, il s'adressait des reproches.

de son âme et les récentes tortures de son corps avaient laissé leurs empreintes sur les traits du visage et jeté quelques fils argentés au milieu de son abondante chevelure. Il avait vieilli de dix années en six mois. Mais l'espérance était restée entière au fond de son cœur et, lorsqu'il se sentait faible ou qu'il se regardait dans une glace: — Bah! je se disait-il ce n'est rien. Pourvu que je puisse faire le voyage... Là-bas je serai si bien soigné... Ses caresses me guériront... Je serai si gentil pour elle!... D'ailleurs... j'ai besoin de la revoir... Loin d'elle, je mourrais! Et puis, je suis sûr qu'elle m'attend. Si elle n'est pas venue me retrouver, c'est qu'elle n'a pas osé; elle ne savait pas comment je l'aurais reçue... J'ai été si violent! Tout ce qui est arrivé est de ma faute... Je n'ai fait que des maladresses; — je n'ai pas su m'y prendre... Quant à ses lettres, il est évident qu'elles se sont égarées. Elle n'avait pas mon adresse et j'ai souvent changé de place.

ques papiers à notre adresse. Veuillez monter chez le consul. Votre Excellence a dit qu'il voulait vous les remettre lui-même. — Je m'en doutais, répondit André. Je savais bien que toutes les lettres que l'on m'a écrites de là-bas s'étaient égarées. Elles auront dû revenir au consulat après la guerre. — C'est tout naturel... Il se rendit plein de joie chez l'Excellence, dont le bureau se trouvait à un étage supérieur. L'employé l'avait suivi. Lorsque le consul parut, ce dernier lui dit en russe: — Voilà la personne que vous m'avez chargé de vous amener aussitôt qu'elle viendrait. — C'est bien, retirez-vous, dit le consul. — Je vous prie, messieurs, dit André toujours souriant, que je comprends très bien le russe. — Ah! firent en même temps les deux slaves. Et ils se regardèrent, après avoir examiné le Français d'un air que celui-ci trouva singulier. — Monsieur, dit le consul à André, asseyez-vous, je vous prie, et ayez la bonté d'attendre un instant. J'ai recueilli quelques papiers importants qui vous concernent. Je vais aller les chercher. Il lui offrit des cigarettes, cette éternelle distraction des fonctionnaires russes, et disparut. — Sont-ils étonnants! pensait le mari d'Élise, avec leurs papiers! Voilà bien les bureaucrates! Ils ne savent rien faire simplement. Au lieu de me dire: nous allons vous remettre les lettres qui nous sont parvenues à votre adresse et de me viser tout bonnement mon passeport, ils font des embarras... Ils exagèrent

leurs rôles... On les prendrait vraiment pour des fonctionnaires français! Du reste, il n'attendit pas longtemps. Le consul rentra tenant à la main un pli assez volumineux qui ne ressemblait pas à un paquet de lettres, mais plutôt à des documents officiels. L'Excellence les tendit à André, en lui disant d'un ton sérieux, presque ému: — Veuillez avoir l'obligeance de prendre connaissance de ces pièces. André retira d'une grande enveloppe non cachetée trois feuilles doubles de ce gros papier timbré que l'on emploie dans les chancelleries, et se mit en devoir de les parcourir rapidement. La première contenait la notification son divorce avec sa femme. La pièce établissait que ce divorce avait été prononcé du consentement mutuel des époux. La seconde renfermait un ordre d'exil, lequel bannissait à jamais André du territoire de l'empire des tsars. Enfin, la troisième renfermait l'annonce officielle du mariage de sa femme avec...? avec Son Excellence monsieur le sénateur Donraskoi... Cependant il appela à son aide ce qui lui restait d'énergie et de dignité, et s'adressant au consul qui l'observait d'un air réservé, avec une menace de curiosité: — Puis-je emporter ces papiers? dit-il d'une voix altérée. — Oui, monsieur, ces vous appartenent, répondit le fonctionnaire en s'inclinant, tandis qu'André s'appuyait à chaque meuble et le long de la muraille, sortait de la pièce où avait eu lieu cette scène et atteignait la cour de l'ambassade. Là, il put respirer un peu. Mais, sen-

tant que le vertige le gagnait, et ne voulant pas rester en spectacle aux gens qui devaient l'examiner derrière les rideaux des fenêtres, il se dirigea vers le portail et, ne pouvant aller plus loin, il s'appuya contre une des grosses bornes de l'entrée de ce palais. — Le portier se tenait en grande tenue sur le seuil et regardait insoucieusement dans la rue. Cet homme rappela à André le concierge de l'hôtel de Russie, à Francfort, et il se souvint aussi de la borne auprès de laquelle il avait attendu une nuit et un jour la réponse du général. C'en était trop. Tous les détails de ce drame, qui avait commencé à Nice et qui venait de se terminer chez le consul, lui revinrent à la mémoire. Sa vue se troubla; son cœur battit violemment et il crut que son cerveau allait éclater sous la pression intérieure de la folie qui s'emparait de lui, visiblement. Alors, il voulut se relever et s'éloigner de ce lieu funeste. Mais, à cet instant, il se sentit une vive douleur à la poitrine, et pendant l'équilibre, il tomba sans connaissance sur le trottoir, inanimé, sans connaissance sur le trottoir, inanimé, sans que son sang ne se fût arrêté dans ses veines, où il était étendu. — Des passants le relevèrent et on le porta à l'hospice. On ne sait pas, depuis, ce qu'est devenu André. FIN.

Tout changement d'adresse de nos abonnés doit être accompagné de l'ancienne bande et d'un mandat-poste de 50 centimes pour frais de réimpression.

